

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 – 9h45

Compte-rendu

Étaient présent.e.s :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Eva BRUCATO
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Frédérique DUPERRET
- Stéphanie JAUNAY
- Sylvie LARROQUE
- Stéphane LIBS
- Natacha MAXIN
- Elise MIGNOT
- Pascal ROBIN

Étaient excusé.e.s :

- Natacha MAXIN pouvoir à Stephen BONATO
- Pascal ROBIN pouvoir à Stephen BONATO

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Virginie DEMARS
- Romane PÉRISSÉ

13 administrateur.rice.s sur 13 présent.e.s ou représenté.e.s.

Avant la réunion, Alix Ménard a présenté sa démission au CA à la suite de son départ du GECl pour prendre le poste de déléguée générale à CINA. N'étant plus exploitante, elle ne peut plus exercer de mandat.

1. Validation du compte-rendu du 06/11/2024 et du procès-verbal de l'AG

Le compte rendu de la réunion de CA du 6 novembre et le procès-verbal de l'AG 2024 sont validés à l'unanimité.

2. Prochaine AG 2025

La prochaine AG du SCARE se tiendra en juin à Paris en amorce des rencontres du SDI, élargies au DIRE pour marquer les 10 ans des rencontres et en faire un événement fort pour le cinéma indépendant.

Les discussions entre SCARE, SDI et DIRE pour déterminer l'articulation des trois structures au sein des rencontres avancent assez lentement. En attendant, les co-président.e.s et la déléguée générale émettent une proposition de l'organisation de la journée de l'AG.

Elle se tiendrait le mardi 17 juin au Louxor. Les exploitant.e.s seraient invité.e.s à une projection le matin, suivie d'un déjeuner avec les distributeur.rice.s et institutionnel.le.s. L'AG se tiendrait en début d'après-midi pendant 2h. Ensuite, il pourrait y avoir un line up de distributeurs, pour enfin se raccrocher au film d'ouverture des rencontres du SDI dans la soirée.

Il y a quelques réserves du côté des distributeur.rice.s concernant le line up, ils craignent que les équipes marketing ne soient pas prêtes à proposer une boucle à cette période.

Le déjeuner pourrait se tenir à la brasserie Barbès, qui a une capacité d'accueil suffisante. Un devis sera demandé.

Tout comme à Cannes, une petite contribution sera demandée aux participant.e.s, pour compléter l'apport des partenaires au financement du déjeuner.

L'équipe enverra rapidement un save the date avec RSVP pour estimer le nombre de personnes présentes. A titre de comparaison, le dernier déjeuner à Cannes a réuni environ 260 personnes.

3. Classement Art & Essai

A la suite de la réforme Art et Essai, le nombre de commissions régionales a été augmenté ; mais le nombre de personnes qualifiées est passé de 6 à 4 par commission. Le SCARE a droit à un membre d'office par commission, mais les personnes qualifiées sont réparties entre plusieurs organisations professionnelles recouvrant exploitant.e.s, distributeur.rice.s et cinéastes. Une réunion a été organisée en novembre entre la FNCF, l'AFCAE, le GNCR et le SCARE pour se coordonner sur les membres à proposer au CNC.

Plusieurs personnes proposées par le SCARE n'ont pas été retenues par le CNC, pour des raisons diverses. Le CNC a notamment voulu privilégier les candidatures d'exploitant.e.s de petites villes, et devait composer avec les règles de parité.

Plusieurs points d'inquiétude sont relevés parmi les nouvelles nominations, notamment l'entrée d'UGC dans la commission de la région Centre/ Nord, à la demande d'UGC transmise à la FNCF. La surreprésentation de Cinéville dans la commission Bretagne pose également des questions. Il y a une tendance des circuits à vouloir classer de plus en plus de salles, ce qui risque d'émietter l'enveloppe. A ce jour, les membres des commissions ne sont pas publié.e.s sur le site du CNC. Il leur sera demandé de le faire pour une meilleure transparence du classement.

Une réunion sera organisée avec les membres SCARE des commissions pour se coordonner sur les positions communes à adopter face aux nouveaux critères.

Le remplissage des dossiers sur le nouveau système a été très laborieux, malgré la résolution de la majorité des problèmes techniques. Les animations doivent désormais être saisies une à une, au lieu de copier-coller un tableau Excel comme il était possible avant. Il faudra demander à ouvrir la plateforme pendant toute la période de référence afin de pouvoir saisir les animations au fur et à mesure, et pour éviter les problèmes de saturation des serveurs.

Le SCARE regrette de ne pas avoir été consulté pour la mise en place de cette plateforme, après avoir passé plusieurs années à mettre en place le portail de données pour faciliter la transmission automatique des informations. Le système informatique du CNC est obsolète, bancal et opaque dans son fonctionnement, et il devrait être un chantier prioritaire de faire une refonte à jour des enjeux numériques actuels.

4. Le groupe diffusion des indés

Le groupe de travail réunissant le SCARE, le SDI, le DIRE, la FNEF, le GNCR et l'ACID travaille sur le long terme aux sujets touchant à la diffusion depuis deux ans. Il avait précédemment émis des propositions à intégrer à la réforme Art et Essai. La dernière réunion s'est tenue le 3 décembre.

Dans la notice du nouveau classement Art et Essai, les animations à destination des 15-25 ans représentent l'un des critères à remplir. Or, il a été indiqué lors du webinaire organisé par le CNC, que les animations ne se réduisent pas aux films recommandés Art et Essai, ce qui pose un problème politique dans un tel classement. A l'origine, cet élargissement était prévu pour intégrer les séances n'incluant pas de films (le jeu vidéo par exemple), et peut également poser la question des films cultes, qui n'ont pas toujours été recommandés Art et Essai mais peuvent constituer une animation Art et Essai. Le jugement de ces animations doit se faire en bonne intelligence par les commissions, et les membres du SCARE y seront particulièrement vigilant.e.s.

Les administrateur.rice.s votent à 11 voix sur 13 en faveur de restreindre les animations 15-25 ans aux films recommandés. Iels expriment une volonté d'être radical dans les critères pour que les salles restent exigeantes dans leurs propositions. Ils votent pour l'envoi d'un courrier commun au CNC à ce sujet.

- Concentration des films

On constate des excès de programmation de certains films dans de plus en plus de cinémas, notamment sur les avant-premières du week-end. Par exemple, le week-end des 10 et 11 novembre, 1200 avant premières de Gladiateur 2 ont été recensées.

On observe également que certains cinémas se mettent à déprogrammer des films en cours de semaines pour faire de la place à des films à succès : cela a été le cas pour Terrifier 3. Il n'y a pas de sanctions prévues dans la réglementation.

Enfin, la période de décembre, tout comme l'été, est sujette à un accroissement de la multidiffusion sur des films comme Vaiana 2 ou Wicked, qui va bien au-delà des limites autorisées.

Toutes ces pratiques se font au détriment des films indépendants, qui ont de moins en moins de place sur les écrans ; il faudrait une intervention de la médiatrice pour les limiter et les sanctionner.

- Exigence des distributeurs

De plus en plus, le nombre de séances et de semaines demandées aux salles par les distributeurs augmentent, parfois dans des mesures impossibles à tenir pour les salles. Cela a tendance à faire disparaître la volonté de programmation dans les choix, au profit de calculs de grilles, et les films les plus fragiles se retrouvent d'autant moins exposés.

Il faudrait réunir les programmeurs du SCARE pour porter une voix commune aux distributeurs. La branche de la petite exploitation porte déjà un recours à la médiatrice à ce sujet, qui a convoqué Pathé, Disney, SND et Studio Canal.

Engagements de programmation :

Le DIRE souhaite envoyer un courrier commun au CNC pour demander que les engagements soient déterminés par zone de chalandise et non au niveau national, afin de les augmenter pour les établissements en situation de monopole.

Les administrateur.rice.s votent sur l'association du Scare à un courrier commun demandant des engagements de programmation modulés sur la concurrence locale, où les cinémas en situation de monopole auraient des engagements plus exigeants. Le vote est rejeté à 7 voix contre 6, considérant que les engagements sont déjà modulés localement et qu'ils n'ont pas beaucoup d'incidence.

- Engagements de diffusion

La loi Bacchi, qui avait été débattue au Parlement avant la dissolution, prévoyait d'ancrer dans la loi le principe d'engagements de diffusion pour les distributeurs. Les termes définis n'étaient pas satisfaisants car obsolètes par rapport à l'actualité du secteur. La loi est de nouveau en discussion, et le groupe de travail souhaite que les engagements, et que la loi ancre le principe sans en préciser les contours, qui peuvent être décidés par des accords professionnels ou décrets, afin de suivre les évolutions du marché. Le groupe souhaite envoyer un courrier aux parlementaires de la commission culture dans ce sens. Ainsi que la demande d'un renforcement des pouvoirs de la médiatrice.

5. Revalorisation du soutien automatique à l'exploitation

La FNCF est en discussion avec le CNC pour travailler à une revalorisation du soutien automatique à l'exploitation. Le CNC prévoit un abondement de 7 millions d'euros et a étudié plusieurs propositions fournies par la FNCF. A noter : la configuration n'est pas la même qu'il y a 12 ans, date de la dernière révision du calcul, où le taux de retour avait baissé mécaniquement à 45% pour l'ensemble de l'exploitation. Aujourd'hui, il se maintient à 50%.

Il manque actuellement 16 millions d'euros de TSA ; si le taux de retour est de 50%, 8 millions sont supportés par la grande exploitation.

Pour rappel, le SFEIC est calculé selon un taux de retour par tranches sur la TSA payée par les salles : les 8500 premiers euros reviennent à 80% sur le compte de soutien de la salle, puis à 70% jusqu'à 25000€, etc. Les salles peuvent utiliser leur fonds sur l'année en cours ou demander une avance sur les années suivantes.

Il a été révélé par le CNC que 80% de la petite exploitation n'utilise pas l'avance du SFEIC, et la tendance est inversement proportionnelle pour la grande exploitation. Pour la moyenne, elle est utilisée à 50%, les cinémas les plus importants de la moyenne l'utilisant beaucoup plus que les plus petits de la branche.

La FNCF a fait plusieurs propositions, seule la proposition de faire bénéficier uniquement la dernière tranche a été retenue. L'hypothèse de créer une nouvelle tranche entre les deux dernières (entre 50% et 20% de taux de retour) a été émise. Selon le CNC, agir sur l'ensemble des tranches n'aurait pas d'intérêt, ce ne serait que du saupoudrage.

Il a été demandé en contrepartie un élargissement des frais éligibles pour la petite exploitation qui bénéficierait aux plus petits établissements.

Le CNC travaille à une augmentation de la tranche des 20% qui concernerait les salles à plus de 180 000 entrées annuelles, et concernerait donc la grande exploitation et une partie de la moyenne. Les administrateurs soulèvent l'incohérence de ce seuil calculé avec les entrées annuelles, car le montant de TSA acquittée dépend du modèle économique de la salle et de son tarif moyen, non pas de son nombre d'entrées. Ce seuil ne concerne que 25 salles adhérentes au SCARE.

Le CNC n'a pas encore fait de proposition chiffrée sur ce nouveau calcul. Il ne reste qu'une réunion avec la FNCF à ce sujet, et ils comptent rédiger la proposition définitive pour le CA du CNC de mars.

6. Education à l'image

Les dispositifs d'éducation à l'image sont de plus en plus mis à mal par les décisions du gouvernement sur le remplacement des professeurs mais aussi un désengagement progressif des collectivités.

L'Archipel des lucioles devrait remonter les chiffres de désistement des professeurs pour l'année 2024-2025. Les tendances sont très inégales selon les départements et régions, certaines collectivités continuent à largement soutenir les dispositifs.

7. Reprise Quinzaine des Cinéastes

Un rendez-vous a eu lieu le 28 novembre avec Julien Rejl, délégué général de la Quinzaine des cinéastes, pour discuter du partenariat de la Quinzaine en salles.

La plupart des salles sont partantes pour renouveler la reprise malgré des éditions précédentes peu encourageantes en termes d'entrées. 1 ou 2 nouvelles salles pourraient entrer dans l'événement. Il se tiendra la semaine du 11 juin, donc une semaine plus tard que les années précédentes, ce qui laisse plus de temps pour finaliser la programmation.

Le système a été retravaillé pour être plus souple pour la Quinzaine et pour les salles. Cette année, chaque salle fera sa propre programmation auprès des distributeurs, au lieu de passer par la Quinzaine, sauf pour les films sans distributeur France, pour lesquels la Quinzaine prendra le relais.

L'engagement minimal passe de 10 à 6 films minimum, dont deux films « découverte » imposés, ce qui va dans le sens des demandes des exploitants.

Des supports de communication seront toujours fournis aux salles : flyers, FA, contenu réseaux sociaux, etc. Une revue et des goodies à vendre dans les salles seront également proposés.

Il a été rappelé lors du rendez-vous de penser à citer le SCARE lors des entretiens au sujet de la reprise dans la presse ; il était inexistant lors des années précédentes.

Les administrateur.rice.s votent en faveur du maintien du partenariat.

8. Respect

Le groupe Respect a été fondé par des productrices et le Lab des femmes afin de réfléchir à la question des films « abimés », c'est-à-dire des films où des faits de VHSS ont été signalés au sein de l'équipe, afin de mettre en place des mesures trans-sectorielles. Une charte a été rédigée pour donner des clés aux professionnel.le.s sur les actions à mettre en place en prévention et une fois les faits signalés sur un tournage, mais également pour les acteur.rice.s de la diffusion et les outils pour travailler la sortie du film.

Christine Beauchemin-Flot a contribué au groupe de travail, en partant du constat que le sujet restait tabou ou ignoré du côté de la programmation des salles. Le principal enjeu reste d'éduquer les professionnel.le.s sur ces questions, mais également de mieux faire circuler les informations sur les faits de violence rapportés, afin de pouvoir faire un choix de programmation en toute connaissance de cause.

9. Questions diverses

- Organisation du CA

Il est proposé de faire des groupes de travail au sein du CA, afin de nommer des « référent.e.s » sur certains sujets, pour pouvoir avancer plus efficacement sur les dossiers et ne pas noyer les administrateur.rice.s sous les sujets. Les groupes de travail proposés sont : la diffusion (Stéphane Libs), la data (Elise Mignot), l'accompagnement en CDAC/CNAC (Sylvain Clochard), les finances du SCARE et dossiers de subvention (Eva Brucato), et l'accompagnement financier des adhérents (Paul-Marie Claret).

- Ciné Triskell

Le SCARE a été alerté par Cinéphare de l'organisation d'une projection du documentaire *Silenced* de Tommy Robinson, militant d'extrême droite anglais condamné à plusieurs reprises pour troubles à l'ordre public et incitations à la haine raciale. Cette projection a été organisée au Ciné Triskell de Challans par le groupe d'extrême droite Rassemblement Vendéen. Plusieurs cinémas locaux et associations régionales ont demandé l'annulation de cette séance, pour ne pas encourager la diffusion de la désinformation et d'idées à caractère raciste. Eric Dubot, exploitant du Ciné Triskell et également président de la Chambre Syndicale de l'Ouest et de la Règle du Jeu, n'a pas annulé la projection, en raison de son cadre qui était celui d'une location de salle privatisée.

Cependant, le courrier envoyé par le Ciné Manivel de Redon a été publié sur Riposte Laïque, journal en ligne d'extrême droite, en affichant le nom et la photo de Maëlig Cozic-Sova, directeur du cinéma. Le site pouvant être lu par des groupes violents, cela le met en danger physiquement. Eric Dubot affirme ne pas être à l'origine de la fuite du courrier qui lui était adressé.

Le SCARE va adresser son soutien à Maëlig et suivre l'affaire de près, dans le cas où il faudrait le faire remonter à la FNCF. De manière plus générale, il faut être attentif à ce que des cinémas ne soient pas instrumentalisés pour la diffusion d'idées fascistes, complotistes ou émanant d'extrémistes de quelque bord que ce soit.